

**Ecole des Frères Lumière – 91590 D’Huison-Longueville**  
**Règlement intérieur 2021/2022**

L'école est ouverte le matin de 8 H 20 à 12 H et l'après-midi de 13 H 35 à 16 H10 le lundi, mardi, jeudi et vendredi pour les classes de PS/CP, PS/GS, CM1/CM2 et CE2/CM2. Pour les élèves de Petite Section, une ouverture peut être faite à 15h pour leur retour.  
L'école est ouverte de 8h30 à 12h et l'après-midi de 13h35 à 16h20 le lundi, mardi, jeudi et vendredi pour les classes de MS/GS, CP/CE1 et CE1/CE2. Les portes seront fermées à 8 h 40 et à 13 h 45.

**Sécurité :**

**Il est interdit aux élèves de pénétrer dans l'école et dans la cour avant l'heure fixée et l'ouverture des portes.**

Tout enfant ayant pénétré dans l'enceinte scolaire est sous la responsabilité des enseignants. Il ne peut la quitter avant 12h ou 16 H 15 **qu'après demande écrite des parents et si le (les) parent(s) vient (viennent) le chercher pour une raison précise.**

**Il est demandé à tous les usagers piétons/voitures de laisser les places handicapées disponibles pour ceux qui en ont besoin.**

**Pour les classes maternelles :**

Les enfants doivent être accompagnés et repris par les parents (ou la personne qu'ils auront désignée par écrit). En cas de retards répétés au moment de la sortie des classes, le conseil d'école a pris la décision suivante : tout enfant qui ne sera pas repris aux heures réglementaires se verra confié par le maître et la directrice au service de garderie qui fonctionne après la classe. Ce service n'étant pas gratuit, des frais de garderie seront facturés.

**Vie scolaire :**

Aucun enfant ne doit manquer de respect envers les encadrants et envers ses camarades.

Il est fortement conseillé de marquer les vêtements de vos enfants. Tous les vêtements oubliés et non réclamés seront donnés à une œuvre caritative en fin d'année scolaire.

Il est déconseillé aux élèves de porter et d'apporter des objets de valeur. En cas de perte, de vol ou de détérioration, l'école n'est pas responsable.

Les livres sont prêtés aux enfants pour l'année scolaire. Les élèves doivent en prendre le plus grand soin et les couvrir. Tout livre perdu ou détérioré (scolaire ou bibliothèque) sera remplacé par la famille.

Les cahiers seront remis régulièrement, les parents en prendront connaissance et les signeront. Deux livrets (un fin janvier et un fin juin) seront transmis aux parents pour les élèves des classes élémentaires et des classes maternelles.

**Il est interdit aux élèves :**

- de pénétrer dans les salles de classes pendant les récréations sans permission ;  
- d'apporter à l'école : couteaux, ciseaux pointus ou objets tranchants et/ou dangereux susceptibles d'occasionner des blessures, grosses billes, cartes Pokémon. Les jeux traditionnels (cordes à sauter, élastiques...) sont autorisés mais seront interdits en cas de conflit.

-les téléphones portables sont interdits.

- de bousculer des camarades, de se livrer à des jeux violents et de nature à causer des accidents.

- de dégrader les locaux et le matériel de l'école, auquel cas, il sera demandé aux élèves ou aux familles réparation.

- L'enfant qui se blesse, même légèrement, doit prévenir immédiatement l'enseignant de service.

**Laïcité :**

Conformément aux dispositions de l'article L-141-5-1 du Code de l'Éducation, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

**Absences :**

L'assiduité régulière à l'école est obligatoire, conformément aux textes en vigueur à partir de 3 ans.

Toute absence doit être **impérativement** signalée à l'école le jour même dès 7h30 et confirmée par écrit au retour de l'enfant. Tout départ hors vacances scolaires doit faire l'objet d'une demande préalable soumise à autorisation à Madame L'Inspectrice.

L'élève qui arrive à l'école après les heures réglementaires ou qui a manqué l'école doit être excusé par écrit.

**Hygiène :**

Périodiquement les poux et autres parasites font leur apparition. Les parents sont priés de bien vouloir inspecter régulièrement la chevelure de leurs enfants et d'appliquer si cela s'impose un traitement approprié.

Les enfants devront venir à l'école avec des tenues correctes adaptées à la saison (sans trou) et qui ne laissent pas voir les sous-vêtements.

**Relation parents - enseignants :**

Pour toute entrevue avec les enseignants, il est nécessaire de prendre rendez-vous.

**Signature des parents :**